

Séance du 23 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Chantal BARBEREAU, Vice-Présidente

Date de convocation : 10 février 2023

OBJET :

Vote compte de gestion
2022

PRÉSENTS : Chantal BARBEREAU, Danielle NORMAND, Méraly ALARAKHIA, Marie-Laure DOLU, GARNIER Marie-Claude.

ABSENTS : Laure BESLIER a donné procuration à Chantal BARBEREAU
Françoise THOUZEAU a donné procuration à Marie-Claude GARNIER

Marie-Laure DOLU est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□□□

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DE SAINT-HERBLAIN

CCAS de Brains

Résultat d'exécution de l'exercice 2022

Budget principal et budgets des services non personnalisés

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2022
II - Budgets des services à caractère administratif	1 381,98 €		5 305,71 €		6 687,69 €
TOTAL II					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 381,98 €		5 305,71 €		6 687,69 €

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil d'Administration **DECLARE**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du CCAS.

À Brains, le
La Présidente,
Laure BESLIER

